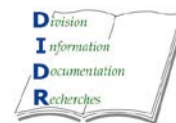


16 avril 2014



Refus des conditions de recensement par des villageois peuls dans la wilaya de Guidimakha

Avertissement

Ce document a été élaboré par la Division de l'Information, de la Documentation et des Recherches de l'Ofpra en vue de fournir des informations utiles à l'examen des demandes de protection internationale. Il ne prétend pas faire le traitement exhaustif de la problématique, ni apporter de preuves concluantes quant au fondement d'une demande de protection internationale particulière. Il ne doit pas être considéré comme une position officielle de l'Ofpra ou des autorités françaises.

Ce document, rédigé conformément aux lignes directrices communes à l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine (avril 2008)

[cf. https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/lignes_directrices_europeennes.pdf], se veut impartial et se fonde principalement sur des renseignements puisés dans des sources qui sont à la disposition du public. Toutes les sources utilisées sont référencées. Elles ont été sélectionnées avec un souci constant de recouper les informations.

Le fait qu'un événement, une personne ou une organisation déterminée ne soit pas mentionné(e) dans la présente production ne préjuge pas de son inexistence.

La reproduction ou diffusion du document n'est pas autorisée, à l'exception d'un usage personnel, sauf accord de l'Ofpra en vertu de l'article L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

1. la région du Guidimakha

Le **Guidimakha** (Guidimaka ou Guidi Magha) est la plus petite des régions administratives (*wilaya*) de la Mauritanie et la plus densément peuplée. Située au sud du pays, elle est limitée à l'ouest par la région du Gorgol et au nord-est par celle de l'Assaba. Au sud, elle est frontalière avec le Sénégal et le Mali. Elle compte deux départements ou *Moughataas* : Sélibabi, le centre urbain le plus important, et Ould-Yengé. Les communes de la région sont Arr, Baédiam, Bouilly, Dafort, Gouraye, Hassi-Chaggar, Khabou, Ould Mbenny, Ould-Yengé, Sélibaby, Soufi, Tachott et Wompou. Le bourg de Melgué, situé sur la commune de Baédiam, est frontalier avec le Mali. La région est enclavée, notamment durant la saison des pluies où les routes deviennent impraticables¹.

¹ Portail 'Développement local au Sahel' du Groupe de Recherche et de Réalisations pour le Développement rural (GRDR), « La Wilayah du Guidimakha », sd. Le GRDR travaille avec des collectivités territoriales du bassin du fleuve Sénégal pour leur permettre de gérer l'aménagement de leur territoire avec notamment le soutien de la Commission de l'Union européenne et de l'Agence française pour le développement.

La plupart des habitants au Guidimakha sont des agriculteurs et des éleveurs. Selon les informations La population de la commune de Baédiam est constituée des trois ethnies principales qui peuplent la région du Guidimakha : les soninkés, les maures noirs et les peuls. La localité de Baédiam (ou Bayedjam) est à dominante soninké mais de nombreux Peuls et des Maures y vivent également. Celle de Melgué est essentiellement peule².

2. Le recensement dans la région du Guidimakha

Pour plus de précisions sur le recensement qui a débuté en mai 2011 en Mauritanie, se reporter à la note de la DIDR, « Mauritanie : Le recensement de 2011 », 31/07/2012

2.1. Les protestations contre les modalités de recensement

Selon la Fédération Internationale des Droits de l'Homme³, ce recensement (ou « enrôlement ») de la population, lancé en mai 2011 et conduit par l'Agence Nationale du Registre des Populations et des Titres Sécurisés (ANRPTS), a fait l'objet de nombreuses critiques tant de la part de l'opposition que de la société civile.

Outre la lenteur du processus et l'absence d'explications quant aux méthodes et objectifs poursuivis, l'organisation internationale souligne « *les pratiques discriminatoires de certains agents recenseurs, ravivant les tensions inter-ethniques. (...) Les négro-mauritaniens auraient plus de difficultés à se voir attribuer la citoyenneté. Les questions posées par l'administration ne sont clairement pas adaptées. On en demande trop et, de surcroît, de manière différente selon l'origine. Trop souvent, de nombreux documents inutiles sont exigés, et ce malgré une administration déficiente* ». De ce fait, le recensement a été perçu par la communauté négro-mauritanienne comme un déni de citoyenneté.

Dès le mois de juin 2011, des mouvements de protestation (sit-in, marches, manifestations, rassemblements devant les centres d'enrôlement) contre le recensement se déroulent, essentiellement à Nouakchott. En septembre 2011, ces manifestations s'intensifient et gagnent plusieurs villes du sud du pays le long de la Vallée du fleuve Sénégal (régions de Brakna, Gorgol) comme Bogue, Bababé, Kaédi ou Maghama. Ces manifestations font plusieurs blessés et 1 mort à Maghama. Des voitures et maisons sont incendiées, des commerces saccagés. Les autorités mauritaniennes réprimeront violemment ces manifestations et procéderont à l'envoi de garnisons militaires supplémentaires pour rétablir l'ordre dans plusieurs villes du sud qui seront placées en état de siège⁴.

Aucune information n'a pu être trouvée concernant le rejet par la population de Melgué (commune de Baédiam) des modalités du recensement. Toutefois, des mouvements de protestation, notamment à l'appel du mouvement « Touche pas à ma nationalité »⁵, se sont produits toujours en septembre 2011 dans la région du Guidimakha, notamment à Sélibaly⁶. Les manifestants y ont dénoncé le fait que le déplacement des populations des villages de la région vers le centre d'enrôlement de Sélibaly était très compliqué, voire

² Portail 'Développement local au Sahel' du Groupe de Recherche et de Réalisations pour le Développement rural (GRDR), « La Wilayah du Guidimakha », sd.

³ FIDH, *Mauritanie – Critiquer la gouvernance : un exercice risqué*, 28/11/2012.

⁴ Fédération Internationale des Droits de l'Homme (FIDH) (communiqué), « Mauritanie : Répression violente du mouvement 'Touche pas à ma nationalité' », 28/09/2011.

⁵ Pour plus de précisions sur ce mouvement de contestation des modalités de recensement, se reporter à la note de la DIDR, « Le mouvement "Touche pas à ma nationalité" », 23/04/2012.

⁶ Communiqué de Touche pas à ma nationalité/Initiative Mauritanienne pour l'Egalité et la Justice (IMEJ), « La jeunesse consciente du Guidimakha manifeste à Sélibaly contre le recensement discriminatoire », 06/09/2011.

impossible en raison des distances à parcourir et du coût du voyage. Ils ont également protesté les conditions d'accueil des populations par les agents chargés du recensement et l'application rigide des critères d'enrôlement (par exemple le refus d'enregistrement de toute personne dont les documents comportent des fautes, ce qui est le cas pour la grande majorité des personnes qui se présentent dans les centres).

Ils ont aussi réclamé « *la réouverture de l'état civil [de Sélibaly, ndr] fermé depuis bientôt deux ans, alors que des milliers d'enfants sont nés sans jamais être enregistrés ; car, ce n'est certainement pas de la faute des populations du Guidimakha lorsque des fonctionnaires de l'état civil s'adonnent à la commercialisation des papiers, comme partout sur le territoire* »⁷.

En août 2012⁸, l'auteur d'un article publié sur le site d'informations en ligne 'Alakhbar' a dénoncé les difficultés auxquelles sont confrontées les populations de certaines localités du Guidimakha lors du recensement. Il donne l'exemple de plusieurs personnes de la commune de Bouilly (Département de Ould Yengé, région du Guidimakha) qui, ayant fourni tous les documents réclamés et s'étant dûment fait recenser, n'ont pu, malgré plusieurs visites au centre d'enrôlement de Ould Yengé, se voir remettre l'extrait du Registre National des Populations portant le nouveau numéro national d'identification (NNI), préalable indispensable à la délivrance de tout document d'identité ou d'état civil. La délivrance de cet extrait est pourtant, aux termes de la loi, automatique et immédiate dès le recensement terminé⁹. Selon l'auteur de l'article, les agents du centre d'enrôlement les ont informées qu'ils n'ont pas encore retrouvés leurs documents « *car il y a beaucoup d'extraits* ».

Par ailleurs, outre le fait que « *dans cette zone oubliée et isolée, voyager n'est pas chose aisée, puisqu'il y a une quasi absence de relai dans le processus de transport et infrastructures routières* », aucun reçu indiquant que l'opération d'enrôlement avait bien été effectuée ne leur a été remis à l'issue de celle-ci¹⁰.

2.1. La visite d'une délégation de la Commission Electorale Nationale Indépendante (octobre 2012)

En juillet 2012, le président mauritanien a assuré que 60 à 80% du recensement était réalisé¹¹.

En octobre 2012, une délégation de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) s'est rendue dans les différentes *Wilayas* du pays pour y faire le point sur l'enrôlement des populations et la délivrance de nouvelles cartes nationales d'identité¹². A l'issue de la visite des Centres d'accueil des citoyens (CAC) de ces *Wilayas*, il ressort des données collectées que les chiffres concernant la région du Guidimakha, tant pour ce qui est de l'enrôlement que de la distribution des cartes nationales d'identité (CNI), sont parmi les plus faibles de l'ensemble de la Mauritanie.

⁷ Communiqué de Touche pas à ma nationalité/Initiative Mauritanienne pour l'Egalité et la Justice (IMEJ), « La jeunesse consciente du Guidimakha manifeste à Sélibaby contre le recensement discriminatoire », 06/09/2011.

⁸ Portail d'informations 'Alakhbar', « Nouveau recensement-Ould Yengé: Des citoyens privés de leurs extraits!! », 13/08/2012.

⁹ DIDR/OFPPA, « Mauritanie : Le recensement de 2011 », 31/07/2012.

¹⁰ Portail d'informations 'Alakhbar', « Nouveau recensement-Ould Yengé: Des citoyens privés de leurs extraits!! », 13/08/2012.

¹¹ FIDH, *Mauritanie – Critiquer la gouvernance : un exercice risqué*, 28/11/2012.

¹² République Islamique de Mauritanie, Commission Electorale Nationale Indépendante, *Rapport national des visites des centres d'accueil des citoyens et des administrations territoriales au niveau des Wilayas et des Moughataas de la Mauritanie par des missions de la CENI*, 10/2012.

Tableau : Situation de l'enrôlement et des CNI au niveau des Wilayas dans l'ensemble de la Mauritanie (octobre 2012)¹³

Wilaya	Population Estimée	Nombre d'enrôlés	Nombre CNI établies	Nombre CNI retirées
Guidimakha	256.063	64.370 (25,10%)	27.647 (42,95%)	8.217 (29,72%)
Assaba	341.785	106.936 (31,28%)	75.365 (70,47%)	23.405 (31,05%)
Hodh El Gharbi	280.242	93.301 (33,29%)	50.431 (54,05%)	16.445 (32,6%)
Hodh El Charghi	366.511	127.286 (34,72%)	65.472 (51,42%)	19.894 (30,38%)
Sous Total	1.244.601	391.893 (31,43%)	218.915 (55,86%)	67.961 (31,04%)
Tiris Zemmour	43.000	29.000 (67,44%)	16.000 (55%)	6.000 (37,5%)
Dahlet Nouadhibou	140.000	80.820 (57,72%)	49.923 (61,77%)	23.642 (47,35%)
Inchiri	17.000	15.623 (91,9%)	9.846 (63%)	4.561 (46,32%)
Adrar	78.764	49.280 (62,56%)	26.391 (53,55%)	10.002 (37,9%)
Sous Total	278.764	174.723	102.160	44.205
Moughataa de Rosso (Trarza)	70.000	38.105 (54 %)	22.552 (59,18%)	8.904 (40%)
Moughataa d'Alèg (Brakna)	90.000	37.957 (42%)	20.642 (54,38%)	5.558 (27%)
Moughataa de Kaédi (Gorgol)	80.000	37.721 (47%)	23.869 (63,27%)	7.786 (33%)
Moughataa de Tidjikja (Tagant)	39.000	19.615 (50%)	13.225 (67,42%)	3.145 (24%)
Sous Total	279.000	133.398 (48%)	80.288 (60%)	25.393 (32%)
TOTAL GENERAL	1.801.365	700.014 (39%)	401.363 (57%)	137.559 (34%)

Parmi les obstacles énumérés par la mission pour ce qui concerne l'enrôlement dans la région du Guidimakha figurent¹⁴ : l'absence de coordination avec les *wali*, notamment pour l'implantation des centres ; leur insuffisance et leur mauvaise répartition dans l'espace ; les difficultés techniques notamment de connexion réseau Internet et intranet ; l'insuffisance des moyens matériels (gasoil, papiers, retard du paiement du personnel) ; les coupures fréquentes de l'électricité ; la complexité des procédures d'enrôlement et de retrait des CNI, notamment le fait que les documents à fournir et les modalités d'accès à l'enrôlement ne sont pas toujours uniformes ce qui créé un sentiment de discrimination auprès de quelques personnes.

Quant à la distribution des CNI, les obstacles constatés sont¹⁵ : l'insuffisance des équipes disponibles de distribution des CNI ; les comportements de certains agents techniques, maladroits quant à l'accueil des citoyens ; les difficultés de déplacement des citoyens ; Le coût du timbre (1000 UM) pour le retrait de la CNI trop élevé pour les familles modestes ; le retard dans l'acheminement des CNI au niveau de l'ensemble des CAC.

Parmi les solutions proposées figurent notamment¹⁶ : l'acheminement plus rapide par l'Agence Nationale d'enrôlement des populations des CNI ; la mise en place de campagnes de sensibilisation, d'information et de mobilisation sociale ; la création d'équipes mobiles pour l'enrôlement et pour la distribution des cartes d'identification. L'article 4, alinéa 2, de la loi n° 2011-003/PM du 12 janvier 2011 portant code de l'Etat civil stipule en effet que « l'enrôlement est obligatoire et peut-être fixe ou mobile »¹⁷.

¹³ République Islamique de Mauritanie, Commission Electorale Nationale Indépendante, *Rapport national des visites des centres d'accueil des citoyens et des administrations territoriales au niveau des Wilayas et des Moughataas de la Mauritanie par des missions de la CENI*, 10/2012.

¹⁴ République Islamique de Mauritanie, Commission Electorale Nationale Indépendante,

¹⁵ République Islamique de Mauritanie, Commission Electorale Nationale Indépendante,

¹⁶ République Islamique de Mauritanie, Commission Electorale Nationale Indépendante,

¹⁷ DIDR/OFPPRA, « Mauritanie : Le recensement de 2011 », 31/07/2012.

2.3. La création de nouveaux Centres d'accueil des citoyens/CAC (2013)

Des informations concernant l'ouverture de nouveaux Centres d'accueil des citoyens (CAC) en 2013 par les autorités mauritaniennes ont été recueillies sur le site officiel de l'Agence Nationale du Registre des Populations et des Titres Sécurisés (ANRPTS) et auprès de l'Agence Mauritanienne d'Information (AMI).

Aucune information concernant le caractère mobile ou non de ces nouveaux centres et l'éventuel rejet de la population quant aux conditions de leur fonctionnement n'a toutefois pu être recueillie parmi les sources consultées.

En février 2013, l'Agence nationale du Registre de la Population et des titres sécurisés (ANRPTS) envoie « 16 missions de 16 véhicules 4X4 chargés d'équipement, de matériel logistique et de staffs administratifs » destinés à l'ouverture de 16 centres d'enrôlement, dont deux dans les communes d'AJar et Bollé dans la région du Guidimakha. Les autres centres seront ouverts dans les Wilaya du Hodh Charghi et d'Assaba. En février 2013, 135 centres sur les 216 prévus par les autorités ont été ouverts¹⁸.

Le Directeur Général Adjoint de l'ANRPTS, M. Sidi Ali Ould Tayeb, précise que « l'opération d'envoi de ces missions et la préparation pour l'ouverture de nouveaux centres cette semaine s'inscrivent dans le cadre de l'action constante de l'Agence pour rapprocher ses prestations de la population et atténuer les charges de transport des citoyens vers d'autres centres éloignés en œuvrant à généraliser les centres d'accueil sur l'ensemble du territoire national »¹⁹.

En avril 2013, le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation annonce la construction de 167 nouveaux centres d'enrôlement dans différentes communes du pays²⁰.

Toujours en avril 2013, ce même ministère annonce « le déploiement de 11 missions d'enrôlement des citoyens dans 11 communes des wilayas du Guidimagha, Gorgol, du Brakna, de l'Assaba et du Hodh El Gharbi »²¹. Les communes du Guidimakha concernées sont : Baédiyam, Ould Benni (*Moughataa* de Sélibaby), Loueinatt, Tektaka, Bouanz (*Moughataa* de Ould Yenge).

En juin 2013, 12 nouvelles missions « composées de staffs administratifs et techniques pour l'enrôlement des populations au niveau des wilayas » sont envoyées²². A cette date, selon les autorités mauritaniennes, plus de 2 millions de Mauritaniens ont été enrôlés, 1°600°000 cartes d'identification ont été produites dont 65% ont été retirées. 70 000 passeports auraient été établis. Le nombre des centres d'enrôlement a atteint 180 sur les 216 communes que compte la Mauritanie.

Début août 2013, les autorités déclarent que « la généralisation des centres d'accueil au niveau des communes a pris fin dans les Wilaya de deux Hodhs, de l'Assaba, du Gorgol, du Brakna et du Guidimagha »²³.

¹⁸ Agence Mauritanienne d'information (AMI), « Déploiement de 16 Centres dans les 2 Hodhs en Assaba Au Gorgol et au Guidimagha », 11/02/2013.

¹⁹ Agence Mauritanienne d'information (AMI), « Déploiement de 16 Centres dans les 2 Hodhs en Assaba Au Gorgol et au Guidimagha », 11/02/2013.

²⁰ ANRPTS, « Annonce de construction de 167 Centres d'Accueil des Citoyens dans 167 communes », 03/04/2013.

²¹ Agence Mauritanienne d'Information (AMI), « Déploiement de 11 centres aux communes des Wilayas de Gorgol, du Brakna et de Guidi Magha », 10/04/2013.

²² Site web 'Noor Info', « ANRPTS : Plus de 2 millions d'enrôlés et 1 million 600 cartes d'identification produites », 21/06/2013.

²³ Site de l'ANRPTS, « Déploiement de 13 missions pour l'enrôlement des citoyens dans 6 wilaya du pays », 01/08/2013.

Consultations effectuées et bibliographie

Consultations effectuées

- Portails : Documentation OFPRA;
- Bases de données : Pressed, Lexis nexis;
- Divers sites internet et notamment : Jeune Afrique, Panapress, AllAfrica.

Bibliographie

Produits documentaires DIDR

DIDR/OFPRA, « Le mouvement "Touche pas à ma nationalité" », 23/04/2012

DIDR/OFPRA, « Mauritanie : Le recensement de 2011 », 31/07/2012

Rapports/Communiqués

FIDH, *Mauritanie – Critiquer la gouvernance : un exercice risqué*, 28/11/2012
http://www2.ohchr.org/english/bodies/hrc/docs/ngos/FIDH_Mauritania107.pdf

République Islamique de Mauritanie, Commission Electorale Nationale Indépendante, *Rapport national des visites des centres d'accueil des citoyens et des administrations territoriales au niveau des Wilayas et des Moughataas de la Mauritanie par des missions de la CENI*, 10/2012
http://www.ceni.mr/IMG/pdf/rapport_national_visites_ceni.pdf

Fédération Internationale des Droits de l'Homme (FIDH) (communiqué), « Mauritanie : Répression violente du mouvement 'Touche pas à ma nationalité' », 28/09/2011
<http://www.fidh.org/Repression-violente-du-mouvement>

Articles

Agence Mauritanienne d'Information (AMI), « Déploiement de 11 centres aux communes des Wilayas de Gorgol, du Brakna et de Guidi Magha », 10/04/2013
http://www.anrpts.mr/index.php?option=com_content&view=article&id=110%3A-11-&catid=1%3Alatest-news&Itemid=117&lang=fr

Agence Mauritanienne d'Information (AMI), « Le ministre de la justice préside une réunion de sensibilisation sur l'importance du recensement administratif à vocation électorale », 01/04/2014
http://www.ami.mr/fr/index.php?page=Depeche&id_depeche=26158

Le Terroir (presse mauritanienne), « La discrimination continue ! », 19/07/2013
<http://www.cridem.org/imprimable.php?article=645541>

Agence Mauritanienne d'Information (AMI), « Déploiement de 12 centres aux communes des Wilayas de Hodh Chargui, Hodh Gharbi, Assaba et Gorgol », 19/06/2013
http://www.anrpts.mr/index.php?option=com_content&view=article&id=118%3A-12-&catid=1%3Alatest-news&Itemid=117&lang=fr

Agence Mauritanienne d'information (AMI), « Déploiement de 16 Centres dans les 2 Hodhs en Assaba Au Gorgol et au Guidimagha », 11/02/2013

http://www.anrpts.mr/index.php?option=com_content&view=article&id=94%3A2013-02-12-20-32-08&catid=1%3Alatest-news&Itemid=117&lang=fr

Sites web, portails d'information, blogs

Site officiel de l'Agence Nationale du Registre des Populations et des Titres Sécurisés (ANRPTS), « Déploiement de 13 missions pour l'enrôlement des citoyens dans 6 wilaya du pays », 01/08/2013

http://www.anrpts.mr/index.php?option=com_content&view=article&id=122%3A-13-&lang=fr

Site web 'Noor Info', « ANRPTS : Plus de 2 millions d'enrôlés et 1 million 600 cartes d'identification produites », 21/06/2013

http://www.noorinfo.com/notes/ANRPTS-Plus-de-2-millions-d-enroles-et-1-million-600-cartes-d-identification-produites_b5631093.html

Site officiel de l'Agence Nationale du Registre des Populations et des Titres Sécurisés (ANRPTS), « Annonce de construction de 167 Centres d'Accueil des Citoyens dans 167 communes », 03/04/2013

http://www.anrpts.mr/index.php?option=com_content&view=article&id=106%3Aannonc e&catid=1%3Alatest-news&Itemid=117&lang=fr

Groupe de Recherche et de Réalisations pour le Développement rural (GRDR), « La Lettre du Développement local au Sahel », 03/2012

http://www.developpementlocal-sahel.org/IMG/pdf/newsletter-paidel_web_v2.pdf

Portail 'Développement local au Sahel', Groupe de Recherche et de Réalisations pour le Développement rural (GRDR), « La Wilayah du Guidimakha », sd

<http://www.developpementlocal-sahel.org/-Guidimakha->

Portail d'informations 'Alakhbar', « Nouveau recensement-Ould Yengé: Des citoyens privés de leurs extraits!! », 13/08/2012

<http://fr.alkhbar.info/4571-0-Nouveau-recensement-Ould-Yenge-Des-citoyens-prives-de-leurs-extraits.html#.UdbK78uKVgg.facebook>

Communiqué de Touche pas à ma nationalité/Initiative Mauritanienne pour l'Egalité et la Justice (IMEJ), « La jeunesse consciente du Guidimakha manifeste à Sélibaby contre le recensement discriminatoire », 06/09/2011

<http://www.soninkara.com/informations/actualites/la-jeunesse-consciente-du-guidimakha-manifeste-a-selibaby-contre-le-recensement-discriminatoire.html>